

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2020 à 19h

Présents : OTRIO Roseline, LAROCHE Jacqueline, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, LACROIX Elisabeth, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, PETIT Laurent, BEAUD Sylvie, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, BUHR Nathalie, PARIS Eric, DELACROIX Claude, BUFFARD François, CALDAS Roger, KURT Muzaffer, VILLEDIEU Florent, BILLOT Christophe, BOCQUET Sylvie, CHHIV-TEP Chey-Rithy, MILLET Nathalie, DA CUNHA Isabel, BUSSOD Frédéric, DAVID Marie-Christine, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, POUSSIN Virginie, CROCHARD Vincent, CHIARI Emmanuelle.

Excusé : MOUTA Manuel

Absente : MILLET Nathalie pour les deux premières questions

Secrétaire de séance : CROCHARD Vincent

I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 MARS ET DU 26 MAI 2020

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur les comptes rendus des séances du Conseil Municipal en dates des 5 mars et 26 mai 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes rendus des séances du Conseil Municipal en dates des 5 mars et 26 mai 2020.

II - DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il est proposé de donner, pour la durée du mandat, les délégations présentées ci-après :

- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux et de fixer les tarifs relatifs à la régie boutique du musée et à la régie spectacle, dans la limite fixée à 3 100 euros par le Conseil Municipal ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- exercer, au nom de la commune et pour un dossier précis, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou à l'article L. 213-3 de ce même code, et ce à chaque fois que la Communauté de communes Haut-Jura Arcade transfère son droit de préemption urbain à la commune des Hauts de Bienne ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toute juridiction ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner pour la durée du mandat municipal au Maire des Hauts de Bienne, Monsieur Laurent PETIT, délégation présentée ci-dessus.

III – CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE À CES COMMISSIONS.

Arrivée de Mme Nathalie Millet à 19h22, le nombre de votants est donc de 32 désormais.

Il est proposé de créer les commissions désignées ci-après, étant précisé que M. le Maire et les adjoints font partie, s'ils le désirent, de toutes les commissions. Elles seront présidées soit, par le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes.

M. le Maire indique que les élus peuvent participer aux commissions pour voir comment cela se passe avant de se décider.

La liste des commissions est affichée en séance. M. le Maire précise que la participation aux commissions demande un travail de fond, qui nécessite de préparer un ordre du jour, d'organiser le débat et de faire remonter les informations en bureau. M. le Maire liste les différentes commissions et sollicite les inscriptions des membres aux différentes commissions.

1. COMMISSION DES FINANCES

Président : PETIT Laurent

Membres : CAMELIN Christian
 DAVID Marie-Christine
 BILLOT Christophe
 BEAUD Sylvie

COMMISSION GRANDS PROJETS STRATEGIQUES

Président : PETIT Laurent

Membres : CROCHARD Vincent
DAVID Marie-Christine
KURT Muzaffer
LEDRU Aurélie
CHAVERIAT Christophe
BUSSOD Frédéric
MILLET Nathalie

2. COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une nouvelle commission, séparée de la commission TRAVAUX. Un service « Immobilier » est en cours de création, afin de gérer le patrimoine important de la commune.

Président : LUZERNE Sylvain

Membres :	
MILLET Nathalie	DAVID Marie-Christine
LACROIX Elisabeth	CALDAS Roger
PARIS Eric	CAMELIN Christian
LEDRU Aurélie	BUHR Nathalie
KURT Muzaffer	DANREZ Michel

3. COMMISSION DES TRAVAUX

Président : PETIT Laurent

Membres :	
LUZERNE Sylvain	KURT Muzaffer
LACROIX Elisabeth	CAMELIN Christian
PARIS Eric	CALDAS Roger
BUSSOD Frederic	

4. COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)

Présidente : CHHIV-TEP Chey-Rithy

Membres :	
MILLET Nathalie	BILLOT Christophe
POUSSIN Virginie	BOIVIN Christiane
CROCHARD Vincent	DA CUNHA Isabel
BOCQUET Sylvie	

5. COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION

Présidente : LAROCHE Jacqueline

Membres :

BUHR Nathalie

DAVID Marie-Christine

BOCQUET Sylvie

KURT Muzaffer

BOIVIN Christiane

LACROIX Elisabeth

POUSSIN Virginie

BEAUD Sylvie

CRESTIN-BILLET Catherine

CHIARI Emmanuelle

6. COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE

Présidente: CHHIV-TEP Chey-Rithy.

Membres :

CHAVERIAT Christophe

BILLOT Christophe

MILLET Nathalie

BUFFARD François

BOCQUET Sylvie

CALDAS Roger

7. COMMISSION ANIMATION

Président : DELACROIX Claude

Membres :

BOCQUET Sylvie

BOIVIN Christiane

BILLOT Christophe

CAMELIN Christian

DA CUNHA Isabel

8. COMMISSION SPORT

Président : DELACROIX Claude

Membres :

ANAYA Laurence

CHAVERIAT Christophe

BILLOT Christophe

CAMELIN Christian

DAVID Marie-Christine

POUSSIN Virginie

PARIS Eric

9. COMMISSION CULTURE

Président : VILLEDIEU Florent

Membres : CROCHARD Vincent

DAVID Marie-Christine

CRESTIN-BILLET Catherine

BUHR Nathalie

CHAVERIAT Christophe

10. COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE

Président : BUSSOD Frédéric

Membres : THEVENIN Gérard
CROCHARD Vincent
PARIS Eric
LEDRU Aurélie

11. COMMISSION PETITE ENFANCE

Présidente : LAROCHE Jacqueline

Membres : CRESTIN-BILLET Catherine
BOIVIN Christiane
BUHR Nathalie
POUSSIN Virginie
MILLET Nathalie

12. COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE

Président : VILLEDIEU Florent

Membres : BOIVIN Christiane
BUFFARD François
DAVID Marie-Christine
BILLOT Christophe
CALDAS Roger

+

Mme la Présidente de la Maison de l'Email

M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien) ou son représentant

M le Président des Amis du Musée

M. le Maire précise qu'un groupe de travail est mis en place concernant le musée et explique que JC Piffaut est chargé de faire une analyse prospective sur les évolutions du musée afin qu'il réponde plus aux attentes des élus et du public. Le groupe de travail est constitué de J. Laroche, S. Luzerne, F. Buffard, A. Gay, I. Pinard, le Président des Amis du musée : P. Paget, la Présidente de la maison de l'Email : M. Gaudin, E. Gay et Mme la Proviseure du lycée V. Bérard : B. Chirouze, F. Villedieu, R. Caldas, C. Boivin et C. Billot, rejoindront le groupe de travail. A. Gay et I. Pinard seront également associés.

13. COMITÉ D'ATTRIBUTION OPAH (*Pas de convocations aux adjoints*)

Président : PETIT Laurent

Membres : LACROIX Elisabeth
BUSSOD Frédéric
LAROCHE Jacqueline
LUZERNE Sylvain
DANREZ Michel

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL

1. Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

M. Le maire précise que les problématiques sociales ont évolué et l'objet du CLSPD qui consiste à échanger, entre les différents acteurs locaux, les informations sur les problématiques sociales rencontrées par les familles suivies.

Les membres sont les personnes suivantes :

- la présidence est assurée par le Maire de Morez
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons le Saunier et le Président du Conseil Départemental du Jura
- les membres sont répartis en trois collèges :

a) un collège d'élus désignés par le président assistés de chefs de service de la ville :

- 4 adjoints
- Le président de la CCHJ
- Le DGS de la Mairie ou son représentant
- Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation
- Le chef de la Police Municipale
- La coordinatrice du CRE

M. le Maire précise ce qu'est le Contrat de Réussite Educative (CRE), qui consiste à mettre en place un accompagnement spécifique auprès des enfants (accompagnement scolaire, cantine, accueils de loisirs, prise de rendez-vous médicaux...). Ce contrat avait été abandonné du fait que la commune était sortie du dispositif des « Quartiers Politique de la Ville », mais il a pu être remis en place et le Préfet a dégagé des crédits à cet effet.

b) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)

c) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le président du CLSPD.

Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association de commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association de Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collègues, lycée, services sociaux, hôpital.

2. Comité de suivi du Contrat de Réussite Éducative (CRE)

Piloté par LAROCHE Jacqueline et PETIT Laurent

3. COMMISSION DU PERSONNEL

Cette commission est remplacée par le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ci-dessous.

PERSONNEL COMMUNAL - COMITE TECHNIQUE / CHSCT

Il s'agit d'un comité paritaire composé d'un collège d'élus et d'un collège de salariés.

Titulaires :
PETIT Laurent
LAROCHE Jacqueline
CHHIV-TEP Chey-Rithy

Suppléants :
PARIS Eric
CAMELIN Christian
DAVID Marie-Christine

4. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.

PETIT Laurent
LAROCHE Jacqueline

5. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Président : PETIT Laurent

Titulaires :
LUZERNE Sylvain
CAMELIN Christian
LAROCHE Jacqueline
OTRIO Roseline
BOIVIN Christiane

Suppléants :
DANREZ Michel
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric
LACROIX Elisabeth
KURT Muzaffer
PARIS Eric

6. COMMISSION DES IMPÔTS

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Il appartient au conseil de proposer une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants parmi lesquels le Directeur régional des finances publiques nommera 8 titulaires et 8 suppléants.

Il est précisé que le Directeur des Services Fiscaux désignera parmi ces membres les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants.

Président : PETIT Laurent

Titulaires :

LACROIX Elisabeth
BOIVIN Christiane
CAMELIN Christian
LUZERNE Sylvain
LAROCHÉ Jacqueline
PARIS Eric
BUSSOD Frédéric
LAMY au ROUSSEAU Eric
OTRIO Roseline
LEDRU Aurélie
CROCHARD Vincent
KURT Muzaffer
BEAUD Sylvie
CALDAS Roger
CHHIV-TEP Chey-Rithy
DANREZ Michel

Suppléants :

CRESTIN-BILLET Catherine
THEVENIN Gérard
ANAYA Laurence
BUHR Nathalie
DELACROIX Claude
BUFFARD François
CALDAS Roger
VILLEDEU Florent
BILLOT Christophe
BOCQUET Sylvie
MILLET Nathalie
DA CUNHA Isabel
DAVID Marie-Christine
CHAVERIAT Christophe
POUSSIN Virginie
CHIARI Emmanuelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme ci-dessus, les membres des différentes commissions.

IV – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration peut être composé au plus de seize délégués et du Maire, président de droit.

Il est proposé aujourd'hui de désigner huit membres du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS.

- LAROCHÉ Jacqueline
- BOIVIN Christiane
- CRESTIN-BILLET Catherine
- BUHR Nathalie
- CHHIV-TEP Chey-Rithy
- DELACROIX Claude
- OTRIO Roseline
- LACROIX Elisabeth

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme ci-dessus, les membres du CCAS en rappelant que le Maire est Président de droit.

V- DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Il est proposé de procéder à l'élection des conseillers municipaux qui feront partie des différentes structures intercommunales :

1. Syndicat Mixte du Canton de Morez

Titulaires :
PETIT Laurent
VILLEDEU Florent

Il est précisé qu'il n'y a pas lieu de reporter la mesure mise en place lors de l'installation de la commune nouvelle.

2. Syndicat du Risoux

Titulaires :
BUSSOD Frederic
DELACROIX Claude

3. Syndicat d'Electricité et D'Equipe ment Collectif du Jura (SIDE C)

Il est précisé que le SIDE C a révisé ses statuts. Désormais, la représentation est faite par cantons. Chaque commune désigne un représentant puis le canton désigne 4 délégués.

Titulaire :
CALDAS Roger

4. Syndicat des Eaux de Bellefontaine

Titulaires :
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric
VILLEDEU Florent

Suppléants :
MILLET Nathalie
BUSSOD Frederic

5. Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Titulaires :
KURT Muzaffer
DAVID Marie-Christine
ANAYA Laurence

Suppléants :
DELACROIX Claude
POUSSIN Virginie
VILLEDEU Florent

6. SICTOM du HAUT-JURA

Titulaires :
CAMELIN Christian
LACROIX Elisabeth
PARIS Eric

Suppléants :
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric
LAROCHE Jacqueline
DAVID Marie-Christine

7. Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura SMAAHJ-SIVU

Titulaires :
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric
LACROIX Elisabeth
VILLEDEU Florent
BUHR Nathalie

8. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE

Les membres suivants ont été élus :

PETIT Laurent	KURT Muzaffer
LAROCHE Jacqueline	CRESTIN-BILLET Catherine
DELACROIX Claude	BUHR Nathalie
CHHIV-TEP Chey-Rithy	PARIS Eric
VILLEDIEU Florent	MILLET Nathalie
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	POUSSIN Virginie
CAMELIN Christian	

Le Conseil, à l'unanimité, valide les désignations ci-dessus présentées

VI – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES

Il est proposé de désigner les représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes suivants :

1. Conseil de surveillance de l'Hôpital de Morez

Titulaire :
LAROCHE Jacqueline

2. Association des communes forestières du Jura

Titulaire :
BUSSOD Frederic

Suppléant :
THEVENIN Gérard

3. Conseil d'Administration du Lycée Victor Bérard

Titulaires :
LAROCHE Jacqueline
CHAVERIAT Christophe

Suppléants :
BUHR Nathalie
LACROIX Elisabeth

4. Conseil d'Administration du Collège Public

Titulaire :
LAROCHE Jacqueline

Suppléante :
LEDRU Aurélie

5. Comité de Jumelage

Il en sommeil, il est décidé de ne pas le réactiver.

6. Organe de gestion des Écoles privées sous contrat d'association (OGEC)

DAVID Marie-Christine

7. Représentants dans les écoles (pour les communes déléguées de la Mouille et de Lézat)

Titulaires :

BUHR Nathalie

POUSSIN Virginie

Suppléants :

LAMY-AU-ROUSSEAU Eric

LACROIX Elisabeth

8. Conseil d'établissement de la Maison du Bois Joli

LAROCHE Jacqueline

9. Conseil d'Établissement de la Résidence Lamartine

LACROIX Elisabeth

10. Comité Départemental de Lutte contre la Toxicomanie

CROCHARD Vincent

11. Délégué en matière de sécurité routière

CHAVERIAT Christophe

12. Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (COS)

PETIT Laurent

DELACROIX Claude

MILLET Nathalie

13. Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE)

Titulaire :

DAVID Marie-Christine

Suppléante :

MILLET Nathalie

14. La Prévention Routière

CHAVERIAT Christophe

15. Comité Départemental du Tourisme

POUSSIN Virginie

16. Maison de l'Émail

BILLOT Christophe
LAROUCHE Jacqueline
OTRIO Roseline
BUFFARD François
DAVID Marie-Christine

17. Délégué pour les questions de Défense

CAMELIN Christian

18. Conseil d'Administration de la SEMCODA

LUZERNE Sylvain

19. Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées Centrales Villageoises du Haut-Jura

Titulaire :
DAVID Marie-Christine

Suppléant :
VILLEDEU Florent

20. Commission de contrôle des listes électorales

BOIVIN Christiane
CAMELIN Christian
OTRIO Roseline
LAMY-AU-ROUSSEAU Éric

21. DSP Eau Potable - ROSEVAL DEVELOPPEMENT

Pour la Communes des Hauts de Bienne, les membres sont les suivants :

PETIT Laurent	BOIVIN Christiane
RIALLAN Martine (DGS)	LACROIX Elisabeth
DAVID Marie-Christine	PARIS Éric
OTRIO Roseline	BUSSOD Frederic
CAMELIN Christian	DANREZ Michel

Pour la Haut-Jura Arcade, le représentant sera à modifier car M. Mattioli est en retraite.

SUEZ et ROSEVAL Développement désignent également leurs membres.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les représentations ci-dessus présentées.

VII – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rend compte des délégations de fonctions attribuées aux adjoints et aux maires délégués :

Délégations attribuées à Jacqueline Laroche : affaires sociales, scolaires, Petite Enfance et Conseil Municipal des Enfants.

Délégations attribuées à Claude Delacroix : Sport et Animation.

Délégations attribuées à Chey-Rithy Chhiv-Tep : Communication, Promotion et Image de la commune et Environnement.

Délégations attribuées à Florent Villedieu : Culture et la commune déléguée de la Mouille

Délégations attribuées à Roseline Otrio : suppléance sur la commune déléguée de la Mouille

Délégations attribuées à Eric Lamy-au-Rousseau : la commune déléguée de Lézat

Délégations attribuées à Laurence Anaya : suppléance sur la commune déléguée de Lézat

Délégations attribuées à Sylvain Luzerne : Immobilier et Urbanisme.

VIII – DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Il est proposé de désigner des conseillers municipaux qui seront délégués à la sécurité, à la qualité de vie, à la sécurité, à l'accessibilité, à la forêt et aux affaires funéraires.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un choix de l'équipe de désigner ces conseillers municipaux et qu'il est possible d'en créer en cours de mandat. Il est donc proposé de créer 4 conseillers municipaux délégués :

Muzaffer Kurt est chargé de la qualité de vie quotidienne des habitants et du stationnement.

Aurélie Ledru questionne sur la communication qui sera faite aux habitants. M. le Maire indique que cela se met en place désormais et que les élus passeront par Muzaffer Kurt pour effectuer les signalements.

Christian Camelin est chargé de la mise en sécurité et accessibilité des bâtiments (notamment les lycée, collège, hôpital, salle des fêtes).

Christiane Boivin est chargée du cimetière. M. le Maire indique que M. André Jacquot s'est proposé pour continuer à soutenir C. Boivin sur ce dossier. Il en est remercié.

Un contrat de bénévolat sera rédigé pour qu'il puisse être assuré.

F. Bussod prend en charge l'ensemble des forêts communales (non soumis et soumis).

IX – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS.

Monsieur le Maire explique que, compte tenu du fait que la ville de Morez est chef-lieu de Canton, une majoration de 15% peut-être appliqué aux indemnités. Il propose de l'appliquer comme cela a été fait par le passé.

Le Conseil, à l'unanimité, valide l'application de la majoration de 15% des indemnités des élus

Il est ainsi proposé de fixer le montant de l'indemnité du maire à 55% de l'indice brut 1027-majoré 830 des salaires de la fonction publique, c'est-à-dire de reconduire les mêmes conditions que durant le mandat précédent.

S'agissant des adjoints qui assurent une mission de permanence, à savoir Jacqueline Laroche, Claude Delacroix, Chey-Rithy Chhiv-Tep et Florent Villedieu, il est proposé de leur verser une indemnité de 22% de l'indice brut 1027-majoré 830 compte tenu des délégations qui leur sont accordées (cf point VII).

Concernant M. Lamy-au Rousseau, il est proposé de lui verser une indemnité de 17% de l'indice brut 1027-majoré 830 compte tenu de sa fonction de maire délégué de Lézat.

Concernant M. Luzerne, il est proposé de lui verser une indemnité de 13.20% de l'indice brut 1027-majoré 830 compte tenu de la délégation qui lui est accordée.

Concernant Mesdames Otrio et Anaya, il est proposé de leur verser une indemnité de 6.6% de l'indice brut 1027-majoré 830 compte-tenu des délégations qui leur sont accordées.

En ce qui concerne les délégations de compétence à certains conseillers municipaux, il est proposé de leur verser une indemnité de 4.28% de l'indice brut 1027-majoré 830. Il est rappelé que cette indemnité doit être inférieure à 6% (loi du 27 février 2002, article 82 condition identique à celle du mandat précédent).

Aurélie Ledru questionne sur le taux accordé à Eric Lamy-au-Rousseau. M. le Maire précise que les fonctions de M. Lamy-au-Rousseau sont celles d'un maire délégué, tandis que Florent Villedieu a des missions supplémentaires du fait de ses fonctions d'adjoint à la culture et à sa mission de permanence.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les indemnités des élus ci-dessus présentées.

X – DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE AU PERSONNEL ENCADRANT

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une délégation de signature est attribuée à Mme Riallan, Mme Zordan étant en période de prise de fonction, cette délégation sera effectuée ultérieurement.

Le compte rendu sera fait au Conseil lorsque la décision aura été prise.

XI – FIBRE OPTIQUE : CONVENTION À INTERVENIR AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire explique que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) porté par le Département du Jura prévoit le raccordement, à terme, de l'ensemble des foyers jurassiens au Très Haut Débit via la construction d'un réseau de fibre optique (FITH).

Ce programme d'aménagement numérique du territoire est mis en œuvre en partenariat avec les EPCI. Il prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné sur la commune.

Afin d'optimiser le déploiement, les nouveaux équipements optiques seront installés en parallèle des réseaux existants. Conformément à la législation en vigueur, ces travaux nécessitent l'accord des propriétaires concernés.

Dans le cadre de ce déploiement, il convient d'installer sur les immeubles un réseau de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique permettant de desservir un ou plusieurs utilisateurs finals dans un immeuble de logements ou à usage mixte en vue de fournir des services de communications électroniques. Ce réseau est constitué d'un chemin en fibre optique composé d'une ou plusieurs fibres optiques, partant du point de raccordement, tiré dans la colonne montante de l'immeuble et aboutissent, via un boîtier d'étage le cas échéant, à un dispositif de terminaison installé à l'intérieur de chaque logement ou local à usage professionnel.

Une convention doit être signée entre le propriétaire des bâtiments et le Conseil Départemental pour définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de des lignes de communications électroniques.

M. le Maire précise que ce projet de convention a été étudié par les services et par M. Luzerne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

XII – ACQUISITION DU 1, RUE DE LA CONCORDE

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, la commune a d'ores et déjà délimité des quartiers à rénover en priorité. En 2018, le cabinet Soliha (ex Jura Habitat) a réalisé une étude globale du territoire communal en développant des potentialités de projets, dont le secteur de la rue de la Concorde. Pour cet îlot, la proposition du cabinet d'études est de démolir des édifices afin de créer du stationnement et d'aérer le tissu bâti.

Par courrier en date du 9 Mars 2020, M. Arezki MOHAMMED SEGHIR, propose à la commune de vendre son immeuble situé 1 rue de la Concorde, cadastré 368 AD n°57, pour un montant de 9 250 €.

M. le maire explique que lorsque c'est possible et utile, le choix est fait de racheter des bâtiments afin de pouvoir créer des zones dégagées et arborées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat de l'immeuble cadastré section 368 AD n°57 situé 1 rue de la Concorde à Morez, pour un montant de 9 250 €, appartenant à M. Arezki MOHAMMED SEGHIR.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

M. Michel Danrez signale qu'il espère que les travaux nécessaires pour raser le bâtiment seront moins longs que ceux de l'immeuble « Ricardon ». M. le Maire indique que l'achat de ce bâtiment est plus récent.

Mme Marie-Christine David indique que pour sortir du côté rue de la République, il faut déborder sur la route pour avoir une bonne visibilité. M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de sortie de ce côté. Il explique également que la création de ce parking a permis de détendre le stationnement aux alentours.

M. Christophe Chavériat étant sorti de la salle au moment du vote, le nombre de votants est de 31.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat du bâtiment.

M. Christophe Chavériat revient dans la salle. Le nombre de votants est de nouveau de 32 voix.

XIII – COMPTE-RENDU DE L'ACQUISITION DE GARAGES AU 1BIS, RUE GAMBETTA PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire expose :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner établie par l'Office Notarial de Morez réceptionnée en Mairie de Morez le 15 Avril 2020 qui concerne un ensemble de 7 garages appartenant aux Consorts ASSELBORN, cadastré section 368 AB 196 sis 1B rue Gambetta à Morez. Le prix de vente de ce bien est fixé à 13 000 €.

Considérant que la Communauté de communes Haut-Jura Arcade a pris la compétence PLUi (Plan Local d'urbanisme intercommunal) et que de ce fait, le droit de préemption urbain (DPU) auparavant exercé par les communes membres, lui a été automatiquement transféré,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade, déléguant son droit de préemption à la Commune de Hauts de Bienne pour l'acquisition résultant de la DIA réceptionnée en mairie le 15 avril 2020 relative à la vente du bien cadastré 368 AE 196 et appartenant aux Consorts ASSELBORN,

Vu la délibération de la Commune des Hauts de Bienne en date du 25 septembre 2018, donnant délégation à Monsieur le Maire d'exercer au nom de la commune, son droit de préemption urbain, dès lors que la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade a transféré son droit de préemption à la commune des Hauts de Bienne, pour un dossier précis,

Vu le besoin de créer une réserve foncière en matière de stationnement sur le quartier du Bas de Morez,

Monsieur le Maire précise que le droit de préemption a été fait valoir sur ce bien et que les crédits étaient inscrits au BP. Il indique également qu'il y a des locataires, qui seront repris (7 garages sont loués).

Aurélie Ledru indique que la circulation pour les camions est compliquée sur ce secteur. Monsieur le Maire fait appel aux bonnes idées des conseillers pour aménager ce lieu.

Le Conseil Municipal,

- est informé de l'exercice du droit de préemption urbain par le Maire, pour le compte de la commune de Morez concernant le bien appartenant aux Consorts ASSELBORN, sis 1B rue Gambetta au prix de 13 000 €.
- est informé que l'acquisition de ce tènement immobilier a été décidée créer une réserve foncière en matière de stationnement sur le quartier du Bas de Morez
- est informé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

XIV – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUi) : VALIDATION DU DOSSIER D'ARRÊT

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 10 mars 2020.

Les communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté ; après l'exposé de Monsieur le maire sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le projet proposé.

Le projet du PLUi est consultable au secrétariat de la mairie de Morez des Hauts de Bienne.

Monsieur le Maire indique que, sous réserve que l'enquête publique relève des soucis particuliers ou que des habitants fassent valoir des droits imprévus, le projet arrêté par la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade, doit être validé par le Conseil Municipal.

Il précise que le PLUi a été élaboré selon les conseils des services de l'état et qu'il s'agit d'un dossier compliqué, dont les règles sont contraintes.

Frederic Bussod demande si le commissaire enquêteur va passer dans chaque commune. Il est répondu que ce sera probablement le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier d'arrêt du PLUi ci-dessus présenté.

XV – OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (ORI)

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Morez des Hauts de Bienne et la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade ont engagé un projet urbain global de requalification de la ville centre ; elles entendent mener une politique dynamique et ambitieuse de renouvellement urbain. Ce projet vise à redynamiser le cœur historique par une intervention sur l'amélioration de l'habitat, le développement du commerce et le réaménagement des espaces publics ; il s'agit ici de regagner des habitants et de lutter contre la progression de la vacance de logements et de commerces.

Parmi l'ensemble de la programmation prévue à cet effet, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a débuté en septembre 2019 sur Arcade avec un volet Renouvellement Urbain (RU) sur Morez.

En parallèle de l'OPAH et de son volet RU, il s'avère aujourd'hui nécessaire de mettre en place des dispositifs plus coercitifs afin de pouvoir intervenir sur les bâtiments les plus dégradés. A ce titre, l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) constitue le volet coercitif de l'OPAH-RU.

Une ORI se définit comme une opération d'aménagement visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour conséquence la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité des immeubles visés.

Elle a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés en situation de blocage : les travaux de remise en état de certains bâtiments peuvent en effet être déclarés d'utilité publique (DUP). Après diagnostic et édicton de prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont une obligation de les exécuter dans un délai fixé par la Ville.

A défaut d'une réalisation au terme de ce délai et en l'absence de volonté de faire, une procédure d'expropriation peut, le cas échéant, être engagée : les travaux sont alors entrepris par la collectivité, par un prestataire agissant pour son compte ou par un opérateur privé dans le cadre d'une opération d'acquisition/revente.

Monsieur le Maire indique que des mesures ont déjà été prises, notamment en imposant les logements vacants et que la présentation de ce jour a pour objet de lancer la communication sur le sujet ainsi que le périmètre cohérent concerné par cette mesure, en l'occurrence le fonds de vallée. La carte de la zone impactée est projetée en séance et Monsieur le Maire indique que le conseil sera informé, au fur et à mesure, des immeubles concernés.

Mme Marie-Christine David questionne sur les critères retenus. M. le Maire répond que tout est très encadré : il faut disposer d'un diagnostic indiquant que le bâtiment est « hors normes » et, au final, c'est le Tribunal Administratif qui se prononce. Toute une procédure est à respecter.

M. Sylvain Luzerne précise que le premier critère, c'est un immeuble vide.

M. le Maire souligne qu'il faudra inciter les personnes à entrer dans une démarche positive.

Mme Sylvie Beaud demande si le nombre de bâtiments concernés est connu. M. le Maire répond qu'une dizaine de bâtiments sont concernés et qu'il ne s'agit pas forcément de bâtiments complets.

M. Sylvain Luzerne indique que 3 à 4 bâtiments sont bien identifiés.

M. le Maire explique que la commune a un rôle d'aménageur, ce qui était inimaginable il y a quelques années. Il précise que les immeubles dont les acquisitions ont déjà été faites pour les requalifier sont : l'immeuble Jobez sis au 123 Rue de de la République, le 129-131 rue de la République et l'immeuble Passet sis au 163, rue de la République.

Mme Aurélie Ledru signale que les retours de terrains sont que les banques ne suivent pas les projets sur Morez et interroge sur la communication positive qui pourrait être faite.

M. Claude Delacroix indique que la communication positive a déjà été engagée depuis 4 années.

M. le Maire explique que les banques sont frileuses s'il faut rénover le bâti, c'est pourquoi, des actions sont en cours pour anticiper et rendre les projets possibles. Il indique qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

M. Chavériat souligne que le dimanche, la ville mériterait d'être dynamisée. M. le Maire indique qu' hormis les communes touristiques, c'est le lot de beaucoup de petites communes d'être peu dynamiques le dimanche après-midi.

M. Eric Lamy-au-Rousseau demande si l'OPAH concerne toutes les communes du territoire. M. le Maire répond oui pour l'OPAH et uniquement le cœur de ville pour l'OPAH-RU.

Le Conseil Municipal, sauf Mesdames Laurence Anaya et Marie-Christine David qui s'abstiennent, approuve le lancement de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour exécuter cette décision.

XVI – RÉCOLEMENT DES ARCHIVES

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. Au sein des communes, cette responsabilité incombe au maire, sous le contrôle du conseil municipal. Il est obligatoire d'opérer un récolement des archives communales à chaque changement de maire ou renouvellement de municipalité.

Si le Maire est réélu, c'est l'adjoint ou à défaut un conseiller municipal (dans l'ordre du tableau) qui procède avec lui au récolement de l'inventaire.

M. le Maire explique la démarche de récolement qui consiste à faire un état des lieux des archives et vérifier que les archives sont toutes présentes. Il indique que le départ prochain de M. Tallineau, en charge des archives, sera l'occasion de se faire accompagner sur la gestion des archives.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil pour engager la procédure de récolement.

François Buffard se propose pour accompagner M. le Maire dans ce travail.

M. Christophe Billot demande si les archives seront informatisées. M. Le Maire indique que pour l'historique, ce ne sera pas le cas.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser d'un des adjoints au Maire, à procéder au récolement des archives de la mairie.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire et M. François Buffard à procéder au récolement des archives de la Mairie.

XVII – TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE VERS LE PRÉSIDENT DE L'EPCI

Monsieur le Maire expose :

En matière de voirie, d'assainissement, de déchets, d'aire d'accueil des gens du voyage et d'habitat, les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au président de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal peut s'opposer à ce transfert automatique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à s'opposer à ce transfert et d'en informer le Président de l'EPCI Haut-Jura Arcade.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à s'opposer à ce transfert et d'en informer le Président de l'EPCI Haut-Jura Arcade.

XVIII – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS AU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose :

La délibération du 28 juin 2018 fixe le nombre de représentants du personnel du Comité Technique à 3 titulaires et 3 suppléants.

Les représentants de la collectivité (élus) sont désignés par Monsieur le Maire, dans le cadre du maintien du paritarisme, leur nombre est égal à celui des représentants du personnel soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Un arrêté individuel sera pris après désignation des membres.

Titulaires : Laurent Petit, Jacqueline Laroche, Chey-Rithy Chhiv-Tep.

Suppléants : Eric Paris, Christian Camelin, Marie-Christine David.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la désignation ci-dessus.

XIX – COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DES MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE.

Monsieur le Maire rend compte :

1) **Etude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de la Ferme de la Monette et de l'ancienne école de la Mouille en hébergements touristiques**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation de la Ferme de la Monette et de l'ancienne école de la Mouille en hébergements touristiques, la commune des Hauts de Bienne a lancé une consultation.

Après analyse, le Pouvoir Adjudicateur a validé l'offre de l'Atelier Zou, mieux disant, domicilié 6 place Perraud à Lons-le-Saunier pour un montant global de 44 200 € HT soit 53 040 € TTC.

2) **Mise en conformité accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments du territoire d'Arcade**

Une consultation, faisant l'objet d'une convention de groupement entre Arcade et la Commune des Hauts-de-Bienne, a été lancée concernant la mise en conformité accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments du territoire d'Arcade. Le coordonnateur de ce groupement est la communauté de communes Haut-Jura Arcade.

Le marché était alloté de la façon suivante :

- Lot n°1 : Maçonnerie - Démolition
- Lot n°2 : Métallerie

- Lot n°3 : Menuiseries intérieures
- Lot n°4 : Peinture
- Lot n°5 : Plomberie - Sanitaire
- Lot n°6 : Electricité
- Lot n°7 : Stationnement, signalisation et marquage au sol PMR

Après analyse, les lots ont été attribués de la façon suivante :

- Lot n°1 : Conclu avec la société *SARL Maruzzi* pour un montant de 48 407,79 € HT, soit 58 089,35 € TTC ;
- Lot n°2 : Conclu avec la société *ETS Marcou* pour un montant de 13 540,00 € HT, soit 16 248,00 € TTC ;
- Lot n°3 : Conclu avec la société *Menuiserie Charpente Taglione* pour un montant de 33 649,77 € HT, soit 40 379,72 € TTC ;
- Lot n°4 : Conclu avec la société *Bonglet S.A* pour un montant de 28 065,83 € HT, soit 33 679,00 € TTC ;
- Lot n°7 : Conclu avec la société *CECIAA ACCECIAA* pour un montant de 12 039,00 € HT, soit 14 446,80 € TTC.

Le lot n°5 : Plomberie - Sanitaire a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité et sera réalisé en interne.

Concernant le lot n°6 : Electricité, après avoir été déclaré une première fois sans suite, une seconde procédure a été lancée sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence (par application de l'article R2122-8 du Code de commande publique) avec la société *Electricité Rigoulot* pour un montant de 7 620,00 € HT, soit 9 144,00 € TTC.

Il est à noter que, pour la commune des Hauts de Bienne, deux bâtiments sont concernés par ce marché :

- le Groupe scolaire du Puits, pour les lots 1-2-3-4-6 et 7 pour un montant de 24 584.13 € HT soit 29 500.95 € TTC
- l'Espace Lamartine pour les lots 3 et 7, pour un montant de 5 358.22 € HT soit 6 429.86 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé prend bonne note de l'attribution de ces marchés.

3) Avenant Restructuration d'un logement existant dans aile sud-est de l'Hôtel de Ville

Lot 8 : Electricité - Avenant n° 1

Le 29 août 2018, la Commune des Hauts de Bienne a contracté un marché de travaux pour la restructuration d'un logement existant dans l'Hôtel de Ville avec la société Pernet 3E domiciliée 4 route de la Saisse à Pont-de-Poitte (39130) concernant le lot n°8 pour les travaux d'électricité.

Le montant initial du lot de ce marché est de 5 772.00 € HT.

Lors des travaux il a été décidé de rajouter une alimentation VMC dans la cuisine, de modifier l'alimentation électrique de la chaudière et du chauffe-eau et de supprimer l'installation d'un sèche-serviette électrique dans la salle de bains. Les travaux rajoutés représentent un montant de + 345 € HT et ceux supprimés un coût de - 367 € HT, soit une différence de - 22.00 € HT.

Le Pouvoir Adjudicateur a validé l'avenant n°1 du lot 8 tel que présenté ci-dessous :

	Montant Marché initial	Montant Avenant n°1	Nouveau montant marché
Montant HT	5 772.00	- 22.00	5 750.00
TVA 20 %	577.20	- 2.20	575.00
Montant TTC	6 349.20	- 24.20	6 325.00

Soit une augmentation du marché initial de – 0.38 %

Le Conseil municipal prend acte de cette procédure

XX – COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DES FIXATIONS DE TARIFS - BOUTIQUE DU MUSÉE

Monsieur le Maire rend compte :

Conformément à l'article L 2122-22, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation en date du 28 janvier 2016 pour fixer les tarifs des articles mis en vente à la boutique du Musée de la Lunette.

Les tarifs qui ont été fixés sont les suivants :

- 10,50 € le livre « Les lunettes des animaux »
- 4,95 € le livre « Les lunettes ça sert à quoi »
- 5,00 € les autocollants « Drôles de têtes ! »
- 5,90 € le livre « Les lunettes de Camille »
- 16,90 € l'album « 100 % illusions d'optique » - Bayard Jeunesse
- 11,90 € le livre « Illusions d'optique » - Kimane
- 11,90 € « Illusions d'optique – Copains Activités »
- 9,95 € le cahier de coloriage « Mon cahier d'activités tout noir »

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Monsieur le Maire.

XXI – CRISE SANITAIRE COVID-19 : CONFECTION DE MASQUES PAR DES BÉNÉVOLES REMBOURSEMENT DES FRAIS

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, la Municipalité des Hauts de Bienne avait lancé courant avril 2020 une chaîne de solidarité pour la création de masques alternatifs.

Pour initier cet élan, la mairie s'était engagée à rembourser les frais de fournitures, tissu, fil, élastiques, nécessaires à la conception des masques, sur présentation des tickets de caisse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser aux habitants, les frais occasionnés sur justificatifs d'achat de fournitures.

XXII - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal concernant la possibilité de versement exceptionnel de la prime covid-19 de 1 000 € à certains membres du personnel.

Il indique que des départs de cadres ont eu lieu et ont créé des conditions particulières de travail, tout comme la période de crise. Les conditions de travail ont ainsi été plus stressantes et difficiles à gérer, des agents se sont particulièrement investis pour palier au manque. M. le Maire sollicite l'aval du conseil pour verser les primes, dans le respect du budget dédié.

M. Eric Paris indique que la Police Municipale a fait un bon travail durant la période.

M. Danrez demande le taux de personnel concerné par la prime. M. le Maire indique que cela va représenter 6 000 à 7 000 € sur tout le budget.

Le Conseil Municipal, sauf M. Michel Danrez qui s'abstient, autorise M. le Maire à verser les primes présentées ci-dessus.

XXIII – AFFAIRES DIVERSES

Acquisition d'un terrain 4 rue du Dr Regad

Dans le cadre du nouvel aménagement de la rue du Dr Regad, contact a été pris auprès des Consorts ZANETTI pour élargir la partie située devant l'ensemble des garages, juste après le parc privé de l'ancienne usine Fidela, appartenant désormais à la commune.

Les Consorts Zanetti ont donné leur accord pour vendre à la commune une partie de la parcelle cadastrée 368 AI n°468 sise au 4, rue du Dr Regad, d'une surface d'environ 27 m², à l'euro symbolique.

Il est convenu avec les propriétaires que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire, ainsi que les frais de dévoiement des réseaux (AEP, EU, FO) avec une mise en attente auprès de l'entrée du portail. Par ailleurs, il est aussi convenu que la commune prenne à sa charge les frais de démolition du mur mitoyen côté nord et préserve le coffret gaz existant au coin des garages.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un triangle de terrain, appartenant aux consorts ZANETTI section 368 AI n°468 situé 4 rue du Dr Regad, d'une surface d'environ 27 m² à l'euro symbolique, selon les conditions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter la parcelle appartenant aux consorts ZANETTI section 368 AI n°468 situé 4 rue du Dr Regad, d'une surface d'environ 27 m² à l'euro symbolique, selon les conditions présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

M. Michel Danrez demande qui s'occupe de nettoyer les toilettes automatiques car ceux vers l'Église ne sont pas propres du tout.

Mme Isabel Da Cunha questionne sur date de réouverture des bars et le paiement des terrasses. M. le Maire indique que pour l'instant il n'y a pas de reprise des paiements.

Mme Laurence Anaya interroge sur la visite de quartier prévue lors du bureau municipal. M. le Maire indique que ce serait l'occasion de visiter les quartiers et rencontrer les habitants. Il explique également que la PM est mobilisée pour aller au-devant des habitants pour montrer qu'ils sont aussi présents pour aider les personnes.

Mme Aurélie Ledru demande s'il y a lieu de désigner des représentants par quartier. Il est répondu que chaque élu doit faire remonter auprès de Muzaffer Kurt les questions liées à la vie des habitants.

Des échanges s'engagent concernant les interventions de la Police Municipale. M. le Maire indique que la PM doit avoir une image positive.

Mme Aurélie Ledru indique que des artisans ne veulent pas venir travailler sur Morez car ils sont régulièrement verbalisés. M. le Maire indique que des solutions existent et que la tolérance passe par des règles connues et respectées par tous.

S'agissant de la visite de quartier, M. le Maire indique que cela prend du temps et propose d'effectuer la tournée à vélo ou en trottinette. Il questionne si cela intéresse les membres du conseil.

M. Claude Delacroix indique qu'une réunion de la commission d'animation est prévue le 15 juin à 18h30 et qu'une réunion de la commission sport est programmée le 23 juin à 18h30.

M. le Maire explique qu'un livre est remis à chaque élu. Il s'agit d'une réédition de l'Historique de Morez, habituellement remis aux jeunes mariés.

Il clôture la séance en souhaitant un bon mandat à tous et indique qu'un conseil aura lieu avant les vacances estivales.

Fin de la séance à 22h30

Le secrétaire de séance,

M. CROCHARD Vincent

